



POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 2 septembre 2008

Mot de la présidente du comité des élections SEMB SAQ-CSN

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que j'ai accepté la demande de votre comité exécutif à l'effet de présider les élections.

Vous avez trois postes à combler selon les nouveaux statuts et règlements du SEMB SAQ / CSN soit : Présidence, Vice-présidence responsable des griefs et des relations de travail pour les succursales, Vice-présidence responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information et un poste vacant : Secrétariat général + élection d'un membre au comité de surveillance des finances.

Tout au long des présentes élections, je serai assisté de Manon Perron qui est la trésorière du Conseil central du Montréal Métropolitain ainsi que de Luc Marchand et Louise Lussier, agissant tous les deux comme scrutateurs. J'ai pris connaissance de la procédure d'élection, de vos nouveaux statuts et règlements et de vos pratiques syndicales afin d'assurer le bon déroulement du mandat m'ayant été confié. C'est ainsi que je vous sou mets un calendrier d'élection que j'entends respecter. Les dates sont donc connues de tous les membres. Dans ce contexte, il y a lieu de croire que cette opération se déroulera rondement.

De plus, j'ai la ferme intention d'appliquer le code d'éthique de la CSN dans l'exécution de mon mandat afin d'assurer des rapports harmonieux et respectueux entre les personnes. Poser sa candidature doit s'inscrire dans une démarche profondément syndicale. Ce sont les idées, l'engagement des candidates et des candidats qui doivent orienter le choix des membres dans une élection.

À titre de présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (CSN), ce sera un honneur pour moi d'agir comme présidente d'élections dans votre syndicat.

Veuillez accepter mes salutations syndicales.

La présidente,

Ginette GUÉRIN,
Présidente du comité d'élections

P.-S. : Pour toute question au sujet des élections vous pouvez communiquer à l'adresse suivante : info@semb-saq.com ou me laisser vos coordonnées au: (514) 849-7754 poste 221 ou 1-800-361-8427 poste 221

VOICI DONC LE CALENDRIER:

- 2 septembre 2008** Déclenchement – élection 3 postes au comité Exécutif et poste vacant : Secrétariat général + 1 poste au comité de surveillance des finances (voir annexe 1).
Envoi dans les succursales et les bureaux par courriel;
-mot de la présidente du comité des élections et calendrier;
-annexe 1;
-procédure des élections;
-procédure à suivre pour l'obtention d'un bulletin de mise en candidature.
- 17 septembre (midi)***
**heure des locaux du SEMB SAQ*
Date limite pour la **réception** des bulletins de mises en candidature accompagnés des photos et des textes des candidat(e)s (**fichier de format WORD exigé**).
- 17 septembre (midi)***
**heure des locaux du SEMB SAQ*
Date limite pour **adhérer** au SEMB SAQ-CSN afin de devenir membre en règle, **si vous soumettez votre candidature**. À défaut de se faire, votre candidature sera **rejetée** par le comité d'élection.
- 1^{er} octobre 2008**
Envoi à tous les membres des documents suivants :
- Édition spéciale du journal « Le Pionnier» sous format papier et/ou électronique **qui paraîtra simultanément sur notre site web** (www.semb-saq.com);
- bulletins de vote
- enveloppe retour préadressée et préaffranchie.
- 22 octobre 2008**
Date limite pour la **réception** par courrier des bulletins de vote pour tous les postes en élection. L'enveloppe devant être oblitérée en date du 22 octobre 2008 par le bureau de poste.
- 29 octobre 2008**
Comptage des bulletins de vote reçus par le comité d'élection.
- 30 octobre 2008**
Annonce du résultat des élections par une publication envoyée en succursales.
- 5 novembre 2008**
(17 heures)
Date limite pour les candidats ou candidates pour demander un recomptage des bulletins de vote. Cette demande doit être adressée par écrit à la présidence du comité d'élection.
- 10 novembre 2008**
Installation des officiers et officières élu(e)s.

Note : *Dès la réception des bulletins de mise en candidature (17 septembre 2008 à midi), la présidente du comité d'élection fera parvenir à tous les candidats et candidates un code d'éthique pour le comportement à adopter dans le cadre des élections.*

Ce même code d'éthique sera rendu public pour les membres par le biais du site Internet du syndicat et sera reproduit dans l'édition spéciale du journal syndical « le Pionnier » du 1^{er} octobre 2008.